



DOSSIER DE PACS

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE

Service à la Population
05.59.21.61.31

- Pièce d'identité en cours de validité:** original de la carte nationale d'identité ou du passeport de chaque partenaire, ...
- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois,** délivrée soit par la Mairie du lieu de naissance, soit par le Ministère des Affaires Etrangères à NANTES pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger.
- Convention de PACS.**
- Déclaration conjointe d'un PACS.**
- Acte de décès du conjoint décédé** pour les personnes veuves.
- Pour les personnes de nationalité étrangère** (selon le pays d'origine) :
 - Certificat de coutume
 - Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale
 - Certificat de non inscription au registre des PACS (Service Central de l'Etat Civil à Nantes)
 - Attestation de non inscription au Répertoire Civil (Service Central de l'Etat Civil à Nantes)
 - Tous les documents ont moins de 6 mois et sont présentés en originaux et traduis par un traducteur assermenté.
- Pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection :**
 - Copie de la décision de protection
 - Pièce d'identité du tuteur ou du curateur (qui doit signer la convention de PACS)

L'enregistrement d'un PACS se fera sur rendez-vous, le vendredi matin